

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 25 février 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisevignes, a décidé :

- Le tronçon de rue du CR337 « Duarrefstrooss » à Hautbellain comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, à partir de lundi 2 mars 2026, jusqu'à la fin des travaux. Les signaux colorés lumineux seront déplacés en fonction de l'avancement du chantier.
- Trottoir fermé dans la zone des travaux en fonction de l'avancement du chantier, le long du CR337 « Duarrefstrooss » à Hautbellain comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, à partir de lundi 2 mars 2026, jusqu'à la fin des travaux.
- Stationnement interdit dans la zone des travaux en fonction de l'avancement du chantier, le long du CR337 « Duarrefstrooss » à Hautbellain comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de lundi 2 mars 2026, jusqu'à la fin des travaux.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « / / »